

Le modèle français de gestion de l'eau par bassin versant

L'action menée en France s'inscrit dans les 17 objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies. Une action partagée entre différents acteurs...

UNE GESTION DITE « INTÉGRÉE »



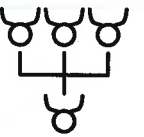
En France, la gestion de l'eau est organisée selon les bassins versants : la région Centre-Val de Loire est partagée entre les bassins Loire-Bretagne et Seine-Normandie. Chacun de ces bassins est doté d'un document de planification : le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

La gestion de l'eau se base sur des principes posés en 1964 :

- « l'eau potable » : l'utilisateur paie l'eau potable et l'assainissement ;
- « pollueur-payeur » : les usagers paient en proportion de leur usage pour préserver et améliorer l'état des milieux aquatiques ; tous les rejets d'eaux usées traitées sont également taxés ;
- une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant ;
- des usagers impliqués dans des instances de gouvernance : comité de bassin, commission locale de l'eau



UNE ORGANISATION COMPLEXE



La compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) est attribuée aux communes avec transfert aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), qui peuvent ensuite la transférer ou déléguer à des syndicats de rivière, établissements publics d'aménagement

et de gestion des eaux (EPAGE), Parcours naturels régionaux...

La Région joue aussi un rôle dans le cadre de sa politique de restauration des milieux aquatiques, et de l'aménagement et de l'égalité des territoires. Elle peut également demander à exercer la compétence d'animation et de concertation sur le domaine de l'eau.

L'Etat assure la transposition du droit européen en droit français et la police de l'eau. Les Agences de l'eau assurent le secrétariat des comités de bassin et collectent les redevances sur l'eau pour financer ensuite la politique de l'eau. La coordination des actions à l'échelle des bassins est assurée par un des préfets de région. Les préfets de départements prennent les arrêtés de restriction en période de sécheresse. Face aux défis qui s'accroissent, l'organisation est complexe et difficilement compréhensible pour le citoyen. Le besoin de structuration est grand.

Quels enjeux dans la perspective des Assises ?

De nombreux défis se posent face à la situation de la ressource eau. Autant de thèmes que doivent traiter les Assises de l'eau.

RENDRE LES SOLS PERMEABLES POUR FAVORISER L'INFILTRATION ET LA RECHARGE DE NOS NAPPES

Plusieurs actions permettent de recharger les nappes :
 • désimperméabilisation des villes et des zones d'activité pour limiter le ruissellement ;
 • préservation et restauration des zones humides qui limitent ruissellement, érosion, inondations...
 • recharge maîtrisée d'aquifère en stockant provisoirement (et en filtrant) les excès d'eau.

RECycler l'eau dans les processus de production

L'usage de la ressource doit être optimisé avec pour objectifs l'économie, la réutilisation et le multi-usage. Des solutions existent. La recherche dans ce domaine doit être prioritaire.

FAIRE ÉVOLUER LE TARIF DE L'EAU

La tarification en fonction des usages est un outil de régulation trop peu utilisé. Mettre en place une tarification incitative paraît être un levier intéressant pour inciter les très gros consommateurs à faire des économies.

ÉCONOMISER L'EAU, IMPÉRATIVEMENT

Il faut économiser l'eau en accompagnant les changements de pratiques agricoles et les processus industriels, en optimisant ceux déjà existants et en poursuivant les recherches

